

« Bilan de gaz à effet de serre groupe France »

Afin d'assurer le suivi des émissions de GES du Groupe, Vivendi a procédé à la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2012 sur les données relatives à l'exercice 2011. Cette démarche, qui s'intègre dans le contexte réglementaire de la loi « Grenelle II » (article 75), a été réalisée en appliquant la méthode « Bilan Carbone® » de l'Ademe (voir les « Messages clés environnementaux » p. 17)

Les différentes sources d'émissions directes incluses sont les suivantes :

- * consommations d'énergie et systèmes de refroidissement/climatisation des bâtiments et locaux du Groupe,
- * déplacements professionnels.

Chaque business unit s'efforce, de manière volontaire, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, grâce à différents plans d'actions.

BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE - DONNÉES CONSOLIDÉES

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Valeurs calculées					CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)		
Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	1 087	0	0	-	1 096	-	39
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	6 220	0	0	-	6 276	345	646
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	-	-	-	-	-	-	-
	4	Émissions directes fugitives	4	-	-	1	1 095	-	307
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	-	-	-	-	-	-	-
		Sous total	7 311	0	0	1	8 467	345	992
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	229	-	-	-	64 853	-	8 908
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	-	-	-	-	1 832	-	570
		Sous total	229	-	-	-	66 685	-	9 479
Émissions directes et indirectes		Total	7 540	0	0	1	75 151	345	10 471

ENGAGEMENTS ET PLANS D'ACTIONS

Le siège de Vivendi et plusieurs filiales du groupe ont déployé des systèmes de management environnementaux certifiés EMAS (*Eco-Management and Audit Scheme*) ou ISO 14001 pour maîtriser les impacts environnementaux liés à leurs activités respectives.

Dans le cadre de son enregistrement EMAS, le siège de Vivendi a défini une politique environnementale et mis en place un système de management environnemental afin d'améliorer sa performance environnementale. Conformément à ce règlement, un audit de suivi a été réalisé en 2011 afin d'évaluer le bon fonctionnement des procédures mises en place et de mesurer l'amélioration de sa performance environnementale.

1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SIÈGE

Dans le cadre de sa certification EMAS, Vivendi s'engage à :

- * Se conformer à la réglementation environnementale en vigueur et, dans la mesure du possible, à aller au-delà ;
- * Vérifier régulièrement les activités du siège en vue d'effectuer des améliorations, lorsque cela est réalisable, y compris :
 - mesurer et réduire la consommation d'énergie, d'eau, de papier;
 - mesurer et réduire les émissions de CO₂ attribuables aux activités du siège y compris l'usage de l'électricité et de toute forme d'énergie, ainsi qu'aux déplacements;

- mesurer et réduire la production de déchets, en veillant tout particulièrement à maîtriser les sources d'émission, à faire recycler et économiser les matériaux ;
- remplacer les équipements, les produits et les matériaux existants par des équipements, des produits et des matériaux dont l'usage permet de diminuer les impacts sur l'environnement et/ou de promouvoir les principes de développement durable;
- prévenir tout risque de pollution et réduire l'usage des produits et des matériels qui présentent un risque élevé pour l'environnement ou pour la santé humaine;
- intégrer la protection de l'environnement et l'amélioration permanente de la performance environnementale lors des travaux confiés à des entreprises sous-traitantes et encourager les sous-traitants et les fournisseurs à promouvoir les principes du développement durable.

Vivendi s'engage également à :

- * Communiquer avec les salariés et encourager leurs efforts en vue d'améliorer les conditions environnementales et de promouvoir les principes de développement durable ;
- * Se réunir et travailler en coopération avec des tiers (autres sociétés, autorités gouvernementales organisations non-gouvernementales) pour identifier des initiatives visant à réduire les impacts sur l'environnement et à promouvoir le développement durable ;
- * Intégrer une évaluation des impacts environnementaux et une prise en compte des principes du développement durable dans les décisions opérationnelles et stratégiques.

2. SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS AU SEIN DU GROUPE EN FRANCE

2.1. VIVENDI

- * Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage et les émissions de CO₂ induites (étude de faisabilité réalisée)
- * Promouvoir l'utilisation de véhicules de fonction plus performants en termes de consommations de carburant et d'émissions de CO₂ : achat de véhicules Start/Stop, achat d'une voiture de fonction à motorisation hybride.

2.2. CANAL+

- * Le suivi des consommations énergétiques a permis :
 - l'amélioration des caractéristiques techniques des installations ;
 - l'optimisation de l'utilisation des bâtiments par la sensibilisation des salariés aux gestes économes ;
 - le remplacement progressif des lampes à incandescence par des spots LED permettant de consommer 8 fois moins d'énergie ;
- Dix « journées vertes » ont été organisées en 2011 pendant lesquelles la climatisation « confort » a été arrêtée.
- * Pour réduire ses émissions liées aux déplacements :
 - Canal+ a mis en place un système de visioconférence ;
 - la flotte des véhicules est désormais classée en ECO₂ avec moins de 140g de CO₂ rejetés en moyenne contre 180g auparavant ;
 - la politique voyage a été revue pour favoriser le train à l'avion dans la mesure du possible et privilégier les transports en commun aux taxis ;
 - des parkings à vélo ont été créés sur deux sites facilitant l'utilisation de ce moyen de transport aux collaborateurs.

2.3. UNIVERSAL MUSIC FRANCE

- * Optimisation des déplacements du bus de promotion qui accompagne les tournées des artistes (200 km parcourus en 2011) ;
- * Achats de certificats verts : en 2011, Universal Music France a fait l'acquisition de 606 certificats Equilibre+ auprès d'EDF (qui s'engage en contrepartie à injecter 606 MWh sur le réseau d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et à financer l'Institut de Recherche et Développement sur Energie photovoltaïque (soit 52 Teq.CO₂).

2.4. BLIZZARD FRANCE

- * Installation de machines avec mise en veille automatique : 18 machines Selecta permettant d'économiser 604,8 kgCO₂e/an, huit fontaines Culligan permettant d'économiser 8,6 kgCO₂e/an, 10 imprimantes Toshiba permettant d'économiser 23 kgCO₂e/an.
- * La GTB désigne la Gestion Technique du Bâtiment, soit un système électronique et numérique permettant de gérer les équipements techniques du bâtiment tels que chauffage, climatisation, ventilation, électricité, mais également tous les

équipements tels que les ascenseurs, les alarmes, contrôle d'accès, vidéo surveillance, etc. permettant d'économiser 6 379 kgCO₂e/an.

- * Installation de 1 000 spots LED permettant d'économiser 7 533,6 kgCO₂e/an
- * Suppression des ventilateurs électriques d'appoint permettant d'économiser 69,12 kgCO₂e/an
- * Suppression des convecteurs électriques permettant d'économiser 5 529,6 kgCO₂e/an
- * Lancement d'une campagne de sensibilisation aux éco-gestes dans laquelle les 24 postes pris en compte dans un Bilan Carbone® sont concernés.

2.5. SFR

- * Efficacité énergétique sur les sites techniques des réseaux (fixes et mobiles) et sur les sites tertiaires :
 - Amélioration du reporting des consommations énergétiques,
 - Urbanisation des salles d'hébergement,
 - Limitation de l'installation de climatisations,
 - Recours à la ventilation naturelle,
 - Mise en place de système de télémesures,
 - Optimisation du PUE (*Power Usage Effectiveness*) sur les *datacenters*,
 - Déploiement d'équipements moins énergivores,
 - Programmation des horaires d'éclairage des circulations extérieures et des parkings,
 - Optimisation du paramétrage des centrales de « Gestion Technique des Bâtiments »,
 - Expérimentation d'énergies renouvelables,
 - Mise en service d'un nouveau *datacenter*, à la pointe de l'innovation et plus respectueux de l'environnement.
- * Déplacements :
 - Réduction des déplacements professionnels grâce à la visioconférence et à la téléprésence,
 - Recours au train plutôt qu'à l'avion dans les déplacements professionnels,
 - Intégration de véhicules hybrides et électriques dans le parc auto,
 - Promotion de l'éco-conduite auprès des collaborateurs, avec notamment l'objectif de former 100 % des ingénieurs commerciaux à horizon 2015,
 - Test d'une solution *Machine to Machine* de SFR Business Team permettant de diminuer les consommations de carburant,
 - Objectif d'un niveau d'émission moyen de la flotte de véhicules de 125 g CO₂/km en 2015.

3. PLAN D'ACTIONS ENVISAGÉS

3.1. VIVENDI

- * Renforcement de la sensibilisation du personnel de Vivendi et des sous-traitants
- * Amélioration de la performance énergétique liée aux équipements informatiques
- * Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage et les émissions de CO₂ induites
- * Revue de la politique voyage

3.2. CANAL+

Continuer d'acquérir une meilleure connaissance des consommations énergétiques :

- * l'audit énergétique sur le site de Farman et Rennes afin d'établir un diagnostic performance ;
- * le suivi des consommations par poste (chauffage, éclairage, machines, bureautique, ...) et par zone ;
- * la réalisation de bilans des consommations réguliers (mensuel et annuel).

En conséquence, la baisse des consommations d'énergie en kWh/employé/an est estimée à 10 % entre mi 2011 et fin 2012.

3.3. UNIVERSAL MUSIC FRANCE

- * Universal Music France étudie l'intérêt de conserver le bus de promotion ;
- * UMG renouvelle régulièrement (tous les 2 à 3 ans) son parc automobile en location longue durée pour des modèles moins consommateurs ;
- * Un plan de formation à l'écoconduite a été retenu. Les gains sur les émissions de GES associées aux déplacements professionnels sont estimés à 28 Teq CO₂. Le coût de formation de l'ensemble des conducteurs est compris entre 20 k€ et 40 k€. Avec les gains de consommation escomptés (17 000 € par an), le temps de retour sur investissement serait donc inférieur à 3 ans ;
- * Suivi des consommations énergétiques et sensibilisation efficace des collaborateurs aux économies d'énergie et de CO₂ ;

- * Programmation électronique de la climatisation : Les gains estimés de cette action sont de 32,85 MWh d'électricité et 30 MWh de gaz par an (source Diagnostic Energétique réalisé par EDF pour Universal), ce qui représente une économie potentielle de 5 600 € par an et environ 7 Teq.CO₂;
- * Optimisation de l'éclairage : Les gains annuels sont estimés à 60 MWh d'électricité (source : Diagnostic Energétique réalisé par EDF pour Universal). Cela représente une économie potentielle de 7 200 € par an et 4,8 Teq.CO₂ évitées ;
- * Optimisation du chauffage : Les gains estimés par cette action sont de 40 MWh/an (source Diagnostic Energétique réalisé par EDF pour Universal), soit 2 200 € d'économies réalisées chaque année sur la facture d'électricité et 8 Teq.CO₂ évitées ;
- * UMF étudiera la mise en place d'un éco régulateur sur chaque chaudière et d'un récupérateur de fumée statique ou dynamique visant à l'amélioration du rendement global annuel de 10 % à 25 % ;
- * Installation de déstratificateurs dans l'entrepôt : Cette action permettrait de réduire de 30 % la consommation de gaz naturel pour le chauffage de cette partie logistique (source Diagnostic Energétique réalisé par EDF pour Universal). Cela représente une économie annuelle de 480 MWh de gaz, soit 26 500 €, et plus de 96 TeqCO₂ évitées ;
- * Optimisation du circuit d'air comprimé : Les gains estimés sur la consommation d'électricité de cette action s'élève à 9,6 MWh/an (source Diagnostic Energétique réalisé par EDF pour Universal), soit 1 150 € d'économies réalisées chaque année sur la facture d'électricité et 0,8 Teq.CO₂ évitées ;
- * Universal Music France envisage d'investir dans un projet visant à réduire les émissions de CO₂ (la compensation d'émissions de CO₂ serait de 100 à 800 Teq.CO₂).

3.4. BLIZZARD FRANCE

- * Blizzard évalue la possibilité d'adhérer à des projets d'agroforesterie et de compensation carbone pour compenser la totalité de ses émissions de gaz à effet de serre.